

Frédérique ROLET
Co-secrétaire générale
Vincent LOMBARD
Responsable du secteur non-titulaires

à

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education Nationale
107, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 8 décembre 2009

Monsieur le Ministre,

Nous constatons que le paiement de l'ISOE aux enseignants non titulaires est loin d'être appliqué dans toutes les académies contrairement aux engagements pris par votre prédécesseur (cf note adressée aux recteurs le 30 septembre 2008 par le Ministre Xavier DARCOS)

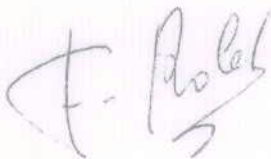
Beaucoup de non titulaires ont été privés du paiement de l'ISOE à la rentrée 2008/2009 ; cet engagement se met péniblement en place dans certaines académies.

Lorsque cet engagement est respecté, les règles sont peu claires : par exemple, à Nancy-Metz, les vacataires qui n'ont pas atteint 200 h ne bénéficient pas de l'ISOE.

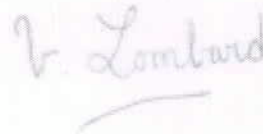
Nous contestons ce genre de mesure car il nous semble que l'ISOE doit être reversée au prorata des heures effectuées. Quel que soit le nombre d'heures assurées, l'agent vacataire qui assure l'ensemble des missions et obligations des enseignants devrait pouvoir légitimement y prétendre.

En outre, nous avons eu connaissance de l'existence d'une circulaire datant d'avril 2009, nous vous demandons de bien vouloir nous la communiquer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Frédérique ROLET



Vincent LOMBARD